

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relatif à la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique. (N° 198, année 1911.)

(Nommée le 4 juillet 1911.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : SURREAUX. *Secrétaire*  
2<sup>o</sup> — POIRRIER.  
3<sup>o</sup> — Alexandre LEFÈVRE.  
4<sup>o</sup> — GOMOT. *Président*  
5<sup>o</sup> — ERMANT.  
6<sup>o</sup> — MAURICE-FAURE. *Rapporteur*  
7<sup>o</sup> — BEPMALE.  
8<sup>o</sup> — CHARLES-CHABERT.  
9<sup>o</sup> — GOY.



Séance du 5 juillet 1911

La commission a constitué son bureau comme  
suit M<sup>r</sup> Gouret, président, M<sup>r</sup> Durand, secrétaire

Celle-ci a ensuite adopté le projet de loi présenté  
et désigné M<sup>r</sup> Mammie Faure comme rapporteur  
sur le chapitre de l'impôt d'urgence en appor-  
tant au Sénat le bureau de l'année

à Paris

Gouret

Le secrétaire  
P. Durand